



Lannion, le

A l'attention de :

Monsieur Marc Fesneau  
Ministre de l'Agriculture et de la  
Souveraineté alimentaire

Monsieur Christophe Béchu  
Ministre de la Transition écologique et  
de la Cohésion des territoires

Monsieur François Braun  
Ministre de la Santé et de la  
Prévention

Monsieur le Préfet de Région Bretagne

**Dossier suivi par :** Lucie Chauvin  
**Ligne directe :** 02.96.05.60.57  
**Courriel :** [lucie.chauvin@lannion-tregor.com](mailto:lucie.chauvin@lannion-tregor.com)

**Objet :** Qualité des eaux et pesticides

Monsieur le Ministre,

A l'issue des récents échanges au sujet du déclassement des molécules OXA métolachlore et ESA métolachlore, les acteurs réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion, s'interrogent plus globalement sur les risques de la présence des pesticides et de leurs métabolites pour la santé humaine et la biodiversité. En atteste toutes les contributions scientifiques présentées lors de la récente journée de réflexion organisée par le Creseb (Centre de Ressources et d'Expertises Scientifiques sur l'Eau en Bretagne).

Localement, le SAGE Baie de Lannion approuvé en juin 2018 fixe des objectifs de qualité des eaux brutes à ne pas dépasser : 0,1 µg/l pour une molécule et 0,5 µg/l pour l'ensemble des molécules détectées. Aujourd'hui, cet objectif n'est pas atteint. Les analyses de la qualité des eaux montrent des dépassements pour diverses molécules comme le chlortoluron, le dichlorprop, le glyphosate, le bentazone et le ESA métolachlore. Ce dernier est notamment

retrouvé sur le bassin versant du Léguer, bassin à fort enjeu « eau potable », puisque l'on y puise de l'eau de surface pour quelques 80 000 habitants.

En France, malgré les plans Ecophyto 1 et 2, nous constatons une augmentation des ventes des substances actives empêchant la pression de traitement de baisser. Les actions locales visant à réduire l'utilisation des pesticides (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Paiements pour Services Environnementaux) montrent leur efficacité mais sont insuffisantes pour répondre à ces enjeux à plus grande échelle.

Ainsi au niveau national, les enjeux pourraient être de rechercher et de développer des solutions de substitution, d'accompagner et de vulgariser sur le plan technique et financier, de veiller à préserver la souveraineté alimentaire, de développer la traçabilité et l'affichage pour l'information des consommateurs et de mettre en œuvre de manière efficace les clauses « miroir ».

En Bretagne, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté en décembre 2020 par le conseil régional fixe comme objectif de tendre vers le « zéro pesticide » pour 2040 (objectif n°25).

Cette ambition ne pourra se réaliser qu'avec le soutien de l'État et de l'Europe pour accompagner les agriculteurs à des pratiques non polluantes (proposition de modifications : durables) et leur garantissant de justes rémunérations.

Aussi, afin de répondre à l'absolue nécessité de protection de la santé humaine et de sauvegarde de la biodiversité, qui ne pourraient être opposés à la viabilité de l'activité agricole, la CLE alerte ici l'Etat et demande la mise en œuvre d'outils et de moyens pour réduire l'usage des pesticides de manière significative. A travers les programmes de reconquête de la qualité de l'eau des collectivités, nous examinons la possibilité d'être territoire d'expérimentation, en lien avec la Région Bretagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération distinguée.

**Madame Annie Bras-Denis**

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor

Communauté en charge de

l'Environnement

*Copie : Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Conseil Départemental du Finistère, Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB)*